



DEEZER

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres Deezer S.A. aux États-Unis ou tout autre juridiction et ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Deezer annonce le succès de son offre au public et confirme le transfert de sa cotation sur le compartiment général d'Euronext Paris

Paris, le 4 juillet 2024, à 17h30 (CEST) – Deezer (Euronext Paris : DEEZR ; ISIN : FR001400AYG6), la plateforme mondiale de streaming musical, annonce aujourd'hui le succès de son offre au public en France (l'« Offre ») permettant de transférer la totalité des actions ordinaires composant le capital social de Deezer S.A. (la « Société »), actuellement cotées et admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »), du compartiment professionnel vers le compartiment général d'Euronext Paris (le « Transfert de Compartiment Euronext »).

Le Transfert de Compartiment Euronext entrera en vigueur, avant l'ouverture des marchés, à la date du règlement-livraison des actions ordinaires de la Société cédées dans le cadre de l'Offre, actuellement prévue le 8 juillet 2024.

Pour toute information additionnelle, veuillez vous référer au prospectus relatif à l'Offre, approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2024, sous le numéro 24-242, et disponible, sans frais, sur le site de Deezer (www.deezer-investors.com), sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur demande au siège social de la Société, au 24, rue de Calais, 75009 Paris, France.

Informations légales importantes

L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les actions ordinaires de la Société devant être offertes dans le cadre de l'Offre. Tout investisseur potentiel doit effectuer son investissement uniquement sur la base des informations contenues dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les actions de la Société.

Avertissements

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Deezer ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'achat de titres de Deezer peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Deezer n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

États-Unis. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres aux États-Unis ni dans aucun autre pays. Les titres ne pourront être ni offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Deezer n'envisage pas d'enregistrer ses titres aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de titres aux États-Unis.



DEEZER

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres Deezer S.A. aux États-Unis ou tout autre juridiction et ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Union européenne. *Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé (le « **Règlement Prospectus** »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (les « **États Membres** ») autres que la France, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres (autres que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1, 4° du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Deezer d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Membres.*

Royaume-Uni. *Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué de presse n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué de presse est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) (« investment professionals ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, l'« **Ordonnance** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres de Deezer sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Deezer ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, Canada, Japon ou Australie.

Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement sur le territoire des États-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Médias

Jesper Wendel – jwendel@deezer.com

Relation investisseurs

Grégoire Saint-Marc – deezer@actus.fr

À PROPOS DE DEEZER

Deezer est l'une des principales plateformes indépendantes au monde dédiées aux expériences musicales, réunissant les artistes et les fans, en offrant aux utilisateurs la possibilité de vivre la musique (Live the music). La société permet, grâce à sa plateforme évolutive disponible dans plus de 180 pays, d'accéder à un catalogue musical complet et de qualité, une expérience audio HiFi sans perte, ainsi que des fonctionnalités innovantes. Fondée à Paris en 2007, Deezer est désormais une entreprise globale comptant plus de 600 employés répartis



DEEZER

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres Deezer S.A. aux États-Unis ou tout autre juridiction et ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Brésil et aux États-Unis, partageant tous une passion commune pour la musique, la technologie et l'innovation. Grâce à des partenariats stratégiques établis dans des marchés clés en Europe, en Amérique du Sud et en Amérique du Nord, Deezer continue de créer de la valeur pour ses partenaires issus de nombreux secteurs, notamment les télécommunications, les médias, l'équipement audio et l'e-commerce, à travers sa marque et l'engagement des utilisateurs. En tant qu'acteur de pointe de l'industrie musicale, Deezer a été la première plateforme à mettre en place un nouveau modèle de rémunération des artistes depuis le lancement du streaming, permettant de rétribuer plus équitablement les artistes et la musique que les fans chérissent. Cotée sur Euronext Paris (Code : DEEZR. ISIN : FR001400AYG6), Deezer fait partie du segment Euronext Tech Leaders, dédié aux entreprises technologiques à forte croissance en Europe, et de son indice associé.

Deezer – Live the music

Pour les dernières actualités Deezer, rendez-vous sur <https://newsroom-deezer.com/fr/>

Pour les investisseurs, visitez notre page dédiée <https://www.deezer-investors.com/fr/>

Suivez-nous sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#) pour des informations en temps réel.